

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 219 AVRIL-MAI 2010

H U M E U R D E B L É

ENCORE UN EFFORT, MMES ET MM. LES LÉGISLATEURS!

Sur la nécessité d'outils qui permettent aux agriculteurs de faire face à la volatilité des marchés et sur l'impératif pour notre agriculture de retrouver de la compétitivité, le Président de la République et le ministre de l'Agriculture ont beaucoup dit ces derniers temps.

Il existe déjà sur le papier un dispositif d'ordre fiscal pour faire face à la volatilité, la Déduction pour aléas (DPA). Le principe est que les bonnes années, les exploitants peuvent déduire de leurs bénéfices avant impôt des sommes qu'ils réintègrent dans leurs comptes les années moins fastes. Malheureusement, il est obligatoire de souscrire une assurance contre les pertes de rendement (assurance-récolte)

pour accéder à ce dispositif, ce qui en écarte la plupart des céréaliers. En effet, le coût de cette assurance et le niveau de franchise pratiqué sont trop élevés comparativement à la fréquence et l'ampleur des risques encourus sur la plupart de leurs exploitations.

Abolir l'obligation de souscription d'assurance-récolte dans la prochaine loi de modernisation agricole compléterait utilement les assouplissements du régime de la DPA votés depuis dix-huit mois. La DPA pourrait enfin sortir de la confidentialité. Encore un effort, Mesdames et Messieurs les législateurs !

MARCHÉS

CONSOLIDATION DES POSITIONS DU BLÉ FRANÇAIS AU YÉMEN

Lors de la campagne céréalière 20082009 (1/7/08-30/06/09), le Yémen a acheté près de 294 000 tonnes de blé français, un chiffre qui n'avait jamais atteint jusque là par ce client régulier de notre pays. Fin mars dernier, avec 420 000 t, ce record était lui-même déjà largement dépassé pour la campagne 2009/2010.

Avec 23 millions d'habitants, le Yémen est le pays le plus peuplé de la péninsule arabique et sa croissance démographique est rapide. De plus, sa production agricole est confrontée à la concurrence agressive de la culture de qat, plante euphorisante dont les surfaces absorbent 70 % de l'eau souterraine disponible. Sur 2,3 millions de tonnes de blé importées en moyenne annuelle -soit 90 % des besoins du pays- 1 Mt consiste en du blé blanc, spécialité australienne très prisée des yéménites. Pour le reste, le blé français, fort d'une excellente réputation, rivalise avec les blés russes et américains. Les importateurs sont pour l'essentiel quelques grands meuniers privés par exemple Hagel Saeed et Mohamed Fahem qui achètent avec expertise et montrent une grande aptitude à réaliser des mélanges. France Export Céréales, l'organisme de promotion des céréales française sur paystiers, entretient des rapports suivis avec eux, via son bureau du Caire notamment, et se tient à leur disposition pour leur apporter tout accompagnement technique dans le travail de notre blé.

FRANCE : 15% DES PRODUCTEURS CULTIVENT DU BLÉ TENDRE SOUS CONTRAT EN 2010

Selon une enquête publiée par FranceAgriMer, 15% des producteurs français de céréales cultivent cette année sous contrat une partie de leur blé tendre hors semences, les surfaces ainsi contractualisées représentant 11% de la sole de cette céréale. Ces contrats sont conclus entre les organismes de collecte de céréales (coopératives et négociants) et les agriculteurs. Ils imposent le respect d'un cahier des charges techniques de production utilisées ; normes de qualité et, en contrepartie, apportent des

garanties de recettes supplémentaires par rapport au prix de marché. Ils représentent la contrepartie de contrats d'approvisionnements signés par les industries céréalières avec les organismes de collecte.

Les taux de contractualisation des surfaces sur les exploitations sont d'autant plus élevés que celles-ci sont importantes et près d'un tiers des exploitants sous contrat engagent la totalité de leurs surfaces. Par ailleurs, les blés panifiables supérieurs et améliorants sont encore davantage représentés dans le cadre des contrats (84%) que dans le cadre général, c'est-à-dire avec et sous contrats (76%). Les dix départements dans lesquels les proportions d'agriculteurs contractants sont les plus fortes sont l'Aube (57%), la Meurthe-et-Moselle (53%), la Côte d'Or (52%), l'Yonne (48%), le Haut-Rhin (46%), l'Ain (40%), la Seine-et-Marne (38%), le Puy-de-Dôme (36%), la Loire Atlantique (33%) et la Marne (29%).

LA BOURSE AUX GRAINS DE MINNEAPOLIS RENONCE À DISTINGUER BLÉ OGM ET NON OGM

La Bourse aux grains de Minneapolis (Minneapolis Grain Exchange ; MGEX) l'a annoncé le 3 mars dernier, elle a aboli l'article de son règlement imposant aux vendeurs de certifier aux acheteurs qui le demandent que le blé livré n'est pas transgénique. Cette abolition prendra effet à partir de l'échéance de mars 2012. Elle met le MGEX sur la même ligne que les autres principales places de cotation du blé aux Etats-Unis, Kansas City et Chicago.

S'il n'y a pas pour le moment aux Etats-Unis de blés OGM cultivés à des fins commerciales ou disponibles à la vente, la situation pourrait évoluer à partir des semis de l'automne 2010 et le changement devrait être acquis à la récolte 2012. C'est en tout état de cause le souhait des producteurs et opérateurs de la filière blé américaine, qui voient la culture de cette céréale régresser sans cesse face à celles du maïs et du soja, rendues plus intéressantes économiquement par la technologie OGM.

En modifiant son règlement comme l'ont déjà fait ses homologues de Chicago et de Kansas City, le MGEX dispense de fait la filière blé d'une mise en place généralisée de logistiques séparées de récolte, stockage et transport de blé OGM et non OGM, ce qui coûterait 4 à 5 \$ la tonne en plus.



BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

COMPÉTITIVITÉ

LES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES, QUEL COÛT POUR LES EXPLOITATIONS ?

Le magazine La France Agricole a évalué dans son numéro du 23 avril (3332) le coût pour 2010 et 2011 de trois importantes contraintes environnementales sur une exploitation-type de 125 hectares en cultures arables dans l'Aisne. Effectués avec le concours d'un Centre d'économie rurale, les calculs aboutissent à 1675 € de charges en 2010 et 3 220 € en 2011. Les trois contraintes sur lesquelles porte l'exercice sont la perception de la Redevance pour pollutions diffuses (RPD, ex TGAP) sur les engrais et produits phytosanitaires, l'obligation de cultures intermédiaires * dans les zones classées vulnérables au titre de la directive Nitrates et, enfin, celle d'avoir une partie de la surface des exploitations en « éléments topographiques » (haies, mares, arbres, jachères fleuries, bandes de terre en prairie temporaire, bordures de bois etc.), via des équivalents-surface. En matière d'éléments topographiques, les calculs ont été faits selon l'hypothèse qu'il n'en existait pas auparavant sur l'exploitation. En ce qui concerne l'année 2011, ils ont intégré la montée en régime qu'impose la réglementation quant à la couverture hivernale des sols et à la présence d'éléments topographiques. En revanche, il n'a pas été envisagé d'alourdissement de la RPD alors que son poids a jusqu'ici augmenté régulièrement (de 25% environ le 1er janvier dernier, par exemple).

A titre indicatif, les exploitations françaises de grandes cultures s'étendent en moyenne sur 120 hectares. En 2009, le revenu moyen par exploitant s'y est élevé à 15 200 € avant impôt et paiement des cotisations sociales propres à l'agriculteur.

* cultures non-productives implantées après l'été sur des parcelles qui ne seront semées qu'au printemps suivant, afin d'absorber des engrais azotés restés en terre

ENVIRONNEMENT

BUTINS INDÉSIRABLES EN BORDS DE CHAMPS

Pour la seconde année consécutive, les agriculteurs de la coopérative de Boisseaux – une coopérative du nord du Loiret qui s'impose des exigences élevées de qualité et de développement durable – ont mené du 17 février au 5 mars une opération de récupération des débris jetés le long des routes bordant leurs champs. Comme l'année dernière, ils ont collecté plus de 10 kg de déchets par kilomètre, soit au total, pour les 75 kms de bordures nettoyées, 800 kg de sacs poubelle pleins, de déchets de chantier, de pièces d'automobiles, d'appareils électroménager, de bouteilles etc.

Le butin s'est révélé tout aussi triste le 27 mars dans le Pas-de-Calais où la FDSEA organisait une dizaine d'opérations de ramassage. Dans ce département où de nombreux agriculteurs s'adonnent à des cultures spécialisées pour les conserveries, la découverte de débris entraîne régulièrement le refus de camions de carottes, petits pois, pommes de terre. La FDSEA avait invité des élus locaux sur certains points de collecte et les fruits de cette opération de ramassage ont été présentés dans de grands sacs devant la préfecture, à Arras, avec l'accord de celle-ci.

FILIÈRES

LES VENTES DE TRACTEURS ET MOISSONNEUSES-BATTEUSES PLONGENT

Après une année 2008 particulièrement favorable due à la progression du revenu dans de nombreux secteurs de notre agriculture en 2007, le marché français des agroéquipements connaît un recul prononcé depuis

le second semestre 2009. Ainsi les ventes y ontelles régressé de 15,3 % sur l'ensemble de l'année 2009 et devraientelles à nouveau diminuer de 8,5% en 2010, selon les constructeurs et distributeurs de machines agricoles.

En ce qui concerne plus spécifiquement le matériel utilisé par les agriculteurs spécialisés en grandes cultures, les ventes de tracteurs pourraient s'établir en 2010 à 22 250 unités, chiffre inférieur à tous ceux enregistrés depuis 2000 (de 25 255 à 31 494). Avec 1650 unités, celles de moissonneuses-batteuses redescendraient quant à elles à leur niveau de 2004. En outils de travail du sol, la régression se poursuivrait également (-10 à -15% selon les catégories). Dans le domaine du matériel de protection des cultures (pulvérisateurs), enfin, les fabricants n'évoquent aucune projection, estimant que les incertitudes sont trop grandes.

INFOCHIFFRES

12,6 % DE CONSOMMATION DE VIANDE PAR PERSONNE EN PLUS DE 2009 À 2019

Selon le FAPRI, centre américain de recherche en économie et politique agricoles réputé, la consommation de viandes de bœuf, de porc et de poulet par personne devrait augmenter dans le monde de 6,1 kg de 2009 à 2019, contre 5kg de 1999 à 2009. Dans ces 6,1 kg d'augmentation, la part du porc serait de 4,4 kg (72%), celle du poulet de 1,2 kg (20%) et celle du bœuf de 0,5 kg (8%).

Cette augmentation de la consommation de viande proviendrait essentiellement de l'amélioration des revenus dans les pays émergents et notamment de la Chine continentale (+11,6 kg par personne). En fin de période, la consommation per capita des principales viandes s'élèverait à 54,5 kg en moyenne dans le monde et à 61,5 kg en Chine tandis qu'elle ne varierait pas dans les pays occidentaux (111,1 kg aux Etats-Unis et 78,5 kg dans l'UE).

Combinée avec la croissance démographique, l'augmentation de la consommation de viande par tête entraînerait une hausse de 17% de la production mondiale de bœuf, de porc et de poulet, d'où forte progression de l'utilisation de céréales et de tourteaux de soja.

Source : Agri US Analyse

LA PRODUCTION DE SEIGLE EN 2009 DANS LE MONDE

La production annuelle de seigle dans le monde est peu élevée : 18,6 millions de tonnes en 2009, un chiffre bien inférieur aux productions de blé (634 Mt de blé tendre + 41 Mt de blé dur), de maïs (804 Mt) et d'orge (148 Mt). Elle se compare plutôt aux productions de sorgho (62,1 Mt), de millet (28,9 Mt), d'avoine (24,1 Mt) et de triticale (14,9 Mt).

Récoltes de seigle par pays en 2009

Europe	10	Amérique Nord et Centrale	0,5
dont UE	9,9	dont Canada	0,3
dont Allemagne	4,3	dont Etats-Unis	0,2
dont Danemark	0,2		
dont Espagne	0,2	Amérique du Sud	0,1
dont Pologne	3,7		
		Proche et Moyen Orient	0,3
dont CEI	7		
dont Biélorussie	1,7	Asie du Sud Est	0,8
dont Russie	4,3	dont Chine	0,7
		TOTAL MONDE	18,6

Source : C.I.C

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.